



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

### DELIBERATION N° 51/2025

Approuvant la participation financière de la Commune  
au projet « Matahiapo 'arearea 2025 »

Date de convocation :  
24 juin 2025  
-----  
Date de séance :  
30 juin 2025  
-----  
Date de publication de  
la liste des délibérations :  
2 juillet 2025  
-----

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 20  
PROCURATIONS : ... 07  
VOTANTS : ..... 27  
POUR : ..... 27  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

Le lundi 30 juin 2025 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma		X	
CERAN-JERUSALEM Y André			R. TERIITEHAU
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			T. GRAND-PITTMAN
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon			L. TAHARAGI
LO Tai Chan			A. SALOMON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Béline	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui			B. MAI
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
RICHMOND Maruia			T. VAHINE
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle			G. MAI
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		
HIKUTINI Lucie	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Ole TOKORAGI a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Par courrier en date du 12 mars 2025, la commune a sollicité un cofinancement auprès du Contrat de Ville pour l'organisation d'un repas en faveur des matahiapo de la commune. Ce repas, prévu au mois d'octobre prochain à Paea, concernera 300 personnes issues des quartiers prioritaires, leur offrant ainsi l'occasion de se rencontrer ou de se retrouver dans un cadre festif en leur honneur, et de partager des souvenirs du « bon vieux temps ». Après une étude de la demande, dans sa séance du 25 avril 2025, le syndicat mixte en charge de la gestion du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete a décidé de cofinancer l'opération à hauteur de 30%. Il appartient à présent au conseil municipal d'acter la prise en charge de la part communale conformément au plan de financement ci-dessous :*

Financier	Montant FCFP	%
Commune de Faa'a	1 135 907	70%
Syndicat mixte du Contrat de ville	486 818	30%
<b>TOTAL</b>	<b>1 622 725</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ole TOKORAGI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°5/2025 du 25 avril 2025 du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete approuvant la participation financière du syndicat mixte aux projets en fonctionnement éligibles au dispositif « Quartier d'été 2025 » et examinés en commission de programmation des projets du 25 avril 2025 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission du développement éducatif, social et culturel du 4 juin 2024 ;

Dans sa séance du 30 juin 2025 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée la participation financière de la Commune à l'opération suivante et conformément au plan ci-après :

Intitulé du projet	Montant total FCFP	Financement FCFP	
		Commune	Contrat de Ville
Matahiapo 'arearea 2025	1 622 725	1 135 907 (70%)	486 818 (30%)

**Article 2** : Les recettes et les dépenses y afférentes seront prises en charge par le budget principal, exercice 2025, section de fonctionnement, chapitres 74 et 011.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 30 juin 2025.

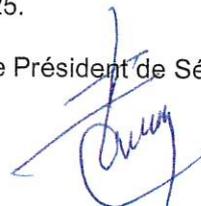
Le Secrétaire de Séance,



**Victoire LAURENT**



Le Président de Séance,



**Oscar TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le **08 JUIL. 2025** et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **08 JUIL. 2025**

